

De la raisō pour laq̄lle, malgré des milliers d'ancêtres nobles, nous ne le sommes pas povr autant !



out d'abord il faut savoir qu'il n'y a plus de nobles en Frâce depuis le 23 juin 1790².

En pleins débats sur la future cōstitutiō civile du clergé, l'Assemblée nationale décréta q̄ la noblesse hérititaire soit pour toujours abolie. Elle avait déjà perdu ses priviléges lors d'une séance du 4 août 1789. Cependant, aujourd'hui, les titres réguliers peuvent toujours être portés, transmis dans le respect des règles établies lors de leurs octrois & reconnus à l'Etat-Civil comme accessoire du nom de famille.

Précédemment, en Frâce, la transmissiō des titres de noblesse se faisait généralement selon les règles de primogéniture masculine, excluant ainsi les cadets de la succession au titre. La transmissiō des titres concernait surtout la branche masculine, mais aussi les femmes de la noblesse, qui en héritaient par leur père ou leur époux. Mais cette noblesse est perdue en cas de mariage avec un roturier !

Si un noble épousait une personne roturière, certains textes ou usages considéraient que ce noble pouvoit perdre sa qualité de noble ou que ses enfants ne seraient pas considérés comme nobles. Certaines familles exigeaient des mariages endogames / ενδογαμία : entre nobles seulement / pour préserver la réputation & la transmissiō de la noblesse.



La noblesse pouvoit être perdue si un noble se mariait avec un roturier, selon les lois ou coutumes de son époque & de sa région. On disoit alors qu'il dérogeait à sa noblesse³. Les premières conséquences sont la perte des priviléges liés au rang & l'interdiction d'exercer certaines fonctions réservées aux nobles.

La loi salique prévoyait que si un gentilhomme dérogeait à sa noblesse, en épousant une femme du peuple ou une bourgeoisie payait une amende pour lui, & les enfants nés depuis la dérogeance, s'il voulait se faire réhabiliter." (Déclaration de Louis XIV, 8 février 1661 : arrêt du conseil d'Etat, 13 janvier & 10 octobre 1668).

Pour un mâle, la dérogeance entraîne le retour à l'état de roture & la perte des priviléges qui y étaient attachés. C'est essentiellement la non-observance du mode de vie convenable à la dignité de cet ordre. En Frâce, il est interdit au noble de se livrer au commerce / le maniement de l'argent est avilissant / ou d'exercer un métier manuel, particulièrement un métier mécanique, réputé ignoble, au sens premier du terme. Mais il peut travailler la terre, si c'est la sienne ou celle du roi. une ordonnance de 1560 fait défense à tous gentilshommes ou officiers de justice le fait & trafic de marchandises, & de

¹ Voir en fin de document quelques informations sur la typographie.

² Fin de la noblesse : 1790 ou 1848 ou 1870, selon certains auteurs aux opinions divergentes.

³ Dérogeance : Action par laquelle on perd les droits & priviléges attachés à la noblesse ; Ainsi, l'exercice de certaines activités, notamment tout travail manuel (à l'exclusion des travaux artistiques) pouvait également entraîner la perte de noblesse.

prédre ou de tenir ferme, par eux ou persone interposé e, à peine d' être privés des priviléges de nobleffe & imposés à la taille⁴ & c est là la menace la plus grave pour vn gentilhomme .s. être inscrit sur les rôles de la taille est la marque même de la roture.

A l'inverse, nombre de petits nobles déargentés redorent leur blasō en épousant vne riche héritière bourgeoise & roturière. Cette uniō devoit obtenir l'autorisatiō du roy ou de l'autorité féodale, sous peine d'être éventuellement déchu de sa nobleffe. Les enfans sont certes légitimes, mais on parle alors de *mésalliance* & sont considérés de rang inférieur dans la société.

Nos ancêtres nobles sont nombreux dans nos ascendances. Ce qui est le cas de la très grande majorité d'entre nous. Peu le savent car peu le cherchent. Les outils de Généanet permettent de mettre en évidence mes 105 306 liens de parenté existā avec Hugues Capet ! Dans ces relatiōs, à vn moment ou vn autre, il y a toujours vne fille noble de qui a dérogé à son rang & perdu sa qualité en se mariant avec vn roturier.

Ci-après, dix exemples parmi des centaines, relevés dans notre ascendance de roturiers dot le coïoint a, par son mariage, dérogé à son rang.

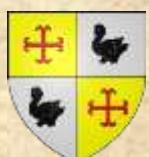
Des Roches

Claude LE TARTIER (°1430 - †1499), sosa⁵ 46 244, est fils de Nicolas & d'Isabeau des ROCHES est roturier. Sa mère, Isabeau, fille de Jean, seigneur des Roches, aperdit son titre de nobleffe par son mariage avec Iehan, bourgeois de Troyes, marchand drapier. Hugues CAPET est un ancêtre à la 14^e génération d'Isabeau des ROCHES.



De Gavrelle

Marie LE GENTIL (°1513 - †1552), sosa 71 795, fille de THOMAS & de Nicole de GAVRELLE est roturière. Sa mère, Nicole, fille de Jacques, seigneur de Gavrelle perd sa nobleffe par son mariage avec Thomas. Hugues CAPET est un ancêtre à la 16^e génération de Nicole de GAVRELLE.



De Cervault

Antoine PILLET (°1552 - †1615), sosa 27 174, fils de Jean & de Barbe QVARRE de CERVAULT, est roturier. Sa mère, Barbe, fille de Guillaume, seigneur de Cervault perd son titre par son mariage avec Jean, docteur en médecine. Hugues CAPET est un ancêtre à la 18^e génération de Barbe QVARRE de CERVAULT.



D'Hamelincourt

Jean DVPONT (°ca⁶ 1575 - †1631), sosa 9 738, fils d'Isembart & de Marguerite d'HAMELINCOURT, est roturier. Sa mère, Marguerite, fille de Jean, seigneur de Hamelincourt & de Courcelle, perd son titre par son mariage avec Isembart. Hugues CAPET est un ancêtre à la 18^e génération de Jean DVPONT.



⁴ Taille, impôts direct : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Taille_\(impôt\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Taille_(impôt))

⁵ Sosa : (Sosa-Stradonitz, du nom de ses inventeurs) Le numéro de sosa d'un individu est défini par rapport à la souche d'un arbre généalogique. Ce numéro désigne un des descendants directs. La souche étant le sosa 1, le père est le sosa 2 & la mère le sosa 3. Le père du père est le sosa 4 & la mère du père le sosa 5. Le père de la mère est le sosa 6, la mère de la mère le sosa 7, etc...

⁶ Ca : circa : environ.

Jacquemart Adrien GOSSVIN (°>1447 - †<1517), sosa 78 992, fils de Guillaume & de Marie de SAINT-HILAIRE est roturier. Sa mère, Marie, fille de Iehan, seigneur de Saint-Hilaire, perd son titre par son mariage avec Guillaume, fermier de Guy de SAINT-HILAIRE son beau-frère. Hugues CAPET est un ancêtre à la 15^e génératiō de Marie de SAINT-HILAIRE.

Saint-Hilaire



Jeanne FLAMENG (°1487 - †1532), sosa 20 673, fille de Philippart & de Jeanne de BOVRGOGNE, est roturière. Sa mère, fille de Iean VI, bastard de Iean sans Peur de BOVRGOGNE, comte de Flandre & d'Artois, comte palatin de Bourgogne, perd son titre par son mariage avec Philippart, échevin de la seigneurie de Barœul à Marcq en Barœul & y tenant de la terre. Hugues CAPET est un ancêtre à la 15^e génératiō de Jeanne de BOVRGOGNE.

Bourgogne



Catherine HVYARD (°1447), sosa 11 531, fille de Guillaume & de Iacquette MAVROY, est roturière. Sa mère, fille de Nicolas III, seigneur de Colaverdey, de Saint-Etienne, de Voué & de Motsuzain perd son titre par son mariage avec Guillaume HVYARD, conseiller général, avocat du royaume, bailli de Brienne. Hugues CAPET est un ancêtre à la 16^e génératiō de Catherine HVYARD.

Mauroy



Girard SAVLNIER, (°ca 1530), sosa 25 904, fils de Nicolas & de Anne BOYER de CHANCELY, est roturier. Sa mère, fille de Iean, seigneur de Trémolles, faillant, Baro & Rabutin perd son titre par son mariage avec Nicolas, conseiller du Roi, juge, & garde du sel. Hugues CAPET est un ancêtre à la 19^e génératiō de Girard SAVLNIER.

Chancely



Venant de CAMBRAY, (°ca 1580), sosa 9 168, fils de Iean & de Marguerite de LILLE est roturier. Sa mère, fille d'Adrien de LILLE, seigneur de Fresne, de Gœulzin, d'Haucourt & de Fôtenoy, perd son titre par son mariage avec Iean de CAMBRAY, censier de la seigneurie de Sayve. Hugues CAPET est un ancêtre à la 17^e génératiō de Venant de CAMBRAY.

Lille



Isabelle du BVS (°ca 1520), sosa 35 315, fille de Baudouin, bourgeois de Lille & de Marie de FOVRMESTRAVX est roturière. Sa mère, fille de Colart, seigneur de Havrincourt perd son titre par son mariage avec Baudouin du BVS, bourgeois de Lille. Hugues CAPET est un ancêtre à la 17^e génératiō d'Isabelle du BVS.

Fourmestraux



Remarques sur la typographie

La police 1550.ttf utilisée ici a été réalisée par [F. Michaud](#) à partir d'ouvrages du XVI^e siècle disponibles sur [Gallica](#) et disponible sur [Dafont](#). La typographie utilisée ici est reprise, copiée et imitée du volumineux ouvrage d'André Thevet : « [*Des vrais pourtraits et vies des hommes illustres, Grecz, Latins et Payens, recueilliz de leurs tableaux, livres, médailles antiques et modernes*](#) » Paris, 1584, par le veuve I. Keruert et Guillaume Chaudière, rue St-Jacques.

C'est avec l'essor de l'imprimerie (fin XV^e – début XVI^e siècle) que les humanistes et grammairiens français commencent à introduire des signes pour noter la prononciation.

- Les abréviations telles que : **ā** pour « an » et **ē** pour « en » ne sont pas systématique.
 - **eloquēs** pour éloquen(t)s sans é accentué, mais on trouve
 - **façō** pour façon, mais **perfecction** sans abréviation. Noter la ligature **ct**.
 - **Elegācc** (an) et **gētilesse** (en) mais aussi **diffēsion** (avec en).
 - **grand** (avec an) et ailleurs **grāds** ; est-ce selon le goût du typographe ?
 - de même : **bōne** et **bonne**.
 - **parēs** pour parents, mais **grandifēment**
 - **persōne**, mais **affectionn**.
 - **conuerfation** avec un u pour « v », comme **merueille** pour merveille.
 - **vn** et **vne**, pour un et une, mais **leurs royaumes**, avec des « u ».
- Pas de point-virgule.
- Les accents « é » et « à » sont utilisés.
- L'apostrophe apparaît vers 1520–1530 en italiens puis en France au milieu du XVI^e siècle. Avec les imprimeurs humanistes (Robert Estienne, Geoffroy Tory...), l'apostrophe se généralise.
- Les guillemets n'apparaissent qu'à la fin du XVI^e s. voire, au début du XVII^e siècle.
- Mais les parenthèses apparaissent dès les premiers documents imprimés vers 1450, comme point d'exclamation initialement représenté par un point surmonté d'une virgule.
- L'abréviation « .s. » vaut pour les deux points.
- L'original comporte peu de ligatures et très peu d'abréviations en rupture avec les usages du gothique.

Correspondances avec le clavier Windows :

Pour obtenir le caractère	Correspondant à	Appuyer sur	ſ	ſt	= = (AltGr-6 au dessus du T)
ſ	s long	\$	ſ	ſt	= = (AltGr-) au dessus du P)
ſſ	ss	AltGr+§	ſſ	ſſt	= = (AltGr-+ au dessus du P)
ſt	st	= = (AltGr-5 au dessus du T)	ſt	ſt	g
ſi	si	= = (AltGr-6 au dessus du l)	ſi	ſi	abréviation de = us = en fin de mot
ſſi	ſſi	AltGr+§ (à droite des -)	ſſi	ſſi	*
ſi	ſi	= ^ = (AltGr-9 au dessus du l)	ſi	ſi	abréviation de = am + ou + am = AltGr-2 puis a
ſſi	ſſi	= @@ = (AltGr-0 au dessus du O)	ſſi	ſſi	abréviation de = or + ou + om = AltGr-2 puis o

**Attention, cette police n'est pas vraiment faite pour être lue à l'écran.
Son effet est meilleur sur un document imprimé.**

Datation des caractères :

Les caractères disparus ou désuets

Caractère	Exemples	Fréquence	Rencontré jusqu'en
ø (us)	øeff ¹⁴⁹⁵ noø ¹⁵⁰¹ voø ¹⁵²⁹ plø ¹⁵⁴⁹ puis très rare jusqu'en noø ^{1632b}	rare	1632
a-tilde (an)	chāpø ¹⁴⁸⁸ pāce ¹⁴⁹⁵ deuāt ¹⁵⁰¹ voulāt ¹⁵²⁹ d'autāt ¹⁵³⁹ trāsport ¹⁵⁴⁹ quād ¹⁵⁶⁹ l'sachās ¹⁵⁸² c'stāt ¹⁵⁸⁷ re filiūce ¹⁵⁸⁹ habitās ^{1600b} bāquet̄s ¹⁶¹² Grād' ¹⁶³² Frāce ^{1640b} , puis rare fāg ¹⁶⁷³	très fréquent	1673
e-tilde (en)	auēture ¹⁴⁸⁸ bīes ¹⁴⁹⁵ feullemēt ¹⁵²⁹ apprētiz ¹⁵³⁹ anciēne ¹⁵⁴⁹ biē ¹⁵⁵⁰ Italiēne ¹⁵⁶⁹ prudēts ¹⁵⁸² instrūmēt ¹⁵⁸⁷ perdirēt ¹⁵⁸⁹ mē ¹⁶⁰⁰ possedēt ^{1600b} meinēt ¹⁶¹² avēture ¹⁶³² souuēt ^{1640b} , puis rare Donncroïet ¹⁶⁷³	très fréquent	1673
i-tilde (in)	īgrate ¹⁴⁸⁸ suzeraī ¹⁴⁹⁵ īeptemēt ¹⁵⁴⁹	très rare	1549
m-tilde (mm)	Gramaire ¹⁶⁹⁴	exceptionnel	1694
n-tilde (neu)	seign̄r ¹⁴⁹⁵ seign̄r ¹⁵²⁹	très rare	1529
n-tilde (nn)	s'ētoñe ¹⁶⁹⁴	exceptionnel	1694
ò (ô)	ò Meurs ¹⁵⁴⁹	exceptionnel	1549
o-tilde (on om)	parðð ¹⁴⁸⁸ dōner ¹⁴⁹⁵ Simō ¹⁵⁰¹ Cōpas ¹⁵²⁹ dōt ¹⁵⁴⁹ mōde ¹⁵⁵⁰ auōs ¹⁵⁶⁹ bōnes ¹⁵⁸² hōmes ¹⁵⁸⁷ recōpenīc ¹⁵⁸⁹ cōmandis ¹⁶⁰⁰ Guichō ^{1600b} questiō ¹⁶¹² cōtemplans ¹⁶³² sōt ¹⁶⁴⁰ , puis rare trōpe ¹⁶⁵⁰ cōme ¹⁶⁶⁹ mō ¹⁶⁷³	très fréquent	1669
p-barre (par per)	p quoy ¹⁵⁰¹ p escript ¹⁵²⁹ ploint ¹⁵⁴⁹	très rare	1549
p-cédille (pro)	pportion ¹⁵²⁹ pfitables ¹⁵⁴⁹	rare	1549
p-tilde (pre)	ap̄s ¹⁴⁹⁵ p̄sentes ¹⁵⁰¹ p̄niere ¹⁵²⁹	rare	1529
q-barre (qui)	q ¹⁵⁴⁹	très rare	1549
q-tilde (que)	laq̄fle ¹⁴⁸⁸ q̄fa ¹⁴⁹⁵ q̄ ¹⁵⁰¹ delqlz ¹⁵²⁹ q̄ ¹⁵⁴⁹ q̄ ¹⁵⁸² ql̄ ¹⁵⁸⁷	fréquent	1587
r-tilde (tr)	l̄res ¹⁵²⁹ (lettres)	exceptionnel	1529
u-tilde	dauūs ¹⁴⁹⁵ corrūpues ¹⁵⁰¹ queicū ¹⁵²⁹ tūboint ¹⁵⁴⁹	rare	1640